

PRAYERS

Madam Speaker informed the House that the Clerk of the House had laid upon the Table the Three Hundred and Forty-Second Report of the Clerk of Petitions, stating that he has examined the petition signed by residents of the Constituency of Peterborough, in the Province of Ontario, concerning general disarmament, presented by the honourable Member for Peterborough (Mr. Domm), on Tuesday, November 30, 1982, and finds that the petition meets the requirements of the Standing Orders as to form.

A petition was presented by the honourable Member for Cariboo—Chilcotin (Mr. Greenaway).

A petition was presented by the honourable Member for Okanagan—Similkameen (Mr. King).

M^{me} Bégin, a Member of the Queen's Privy Council, from her place in the House, stated that an agreement could not be reached under the provisions of Standing Order 75A or 75B with respect to an allocation of time to the second reading stage of Bill C-131, An Act to amend the Old Age Security Act (No. 2), and, under the provisions of Standing Order 75C, gave notice of her intention to move a motion at the next sitting of the House that one additional day be allotted for the consideration of the Bill at that stage.

Mr. Cosgrove, a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Notice of a Ways and Means motion to amend the Income Tax Act. (English and French).—Sessional Paper No. 321-1/308J.

Pursuant to Standing Order 60(2), at the request of Mr. Cosgrove, an Order of the Day was designated for the consideration of a Ways and Means motion to amend the Income Tax Act (Sessional Paper No. 321-1/308J), notice of which was laid upon the Table, earlier this day.

Notice of Motion for the Production of Papers No. 77, as follows:

“That an humble Address be presented to His Excellency praying that he will cause to be laid before this House a copy of the latest signed agreement between the government and the Province of Manitoba under the Canada Assistance Plan”

having been called was, at the request of the honourable Member for Vaudreuil (Mr. Herbert), transferred by the Clerk to the order of “Notices of Motions (Papers)” pursuant to Standing Order 48(1).

Notice of Motion for the Production of Papers No. 78, as follows:

PRIÈRE

Madame le Président fait savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau le trois cent quarante-deuxième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition signée par des résidents de la circonscription électorale de Peterborough, dans la province de l'Ontario, concernant le désarmement général, présentée par l'honorable député de Peterborough (M. Domm) le mardi 30 novembre 1982, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

L'honorable député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway) présente une pétition.

L'honorable député d'Okanagan—Similkameen (M. King) présente une pétition.

De son siège à la Chambre, M^{me} Bégin, membre du Conseil privé de la Reine, déclare que les représentants des partis n'ont pu arriver à s'entendre aux termes de l'article 75A ou 75B du Règlement sur les délibérations à l'étape de la deuxième lecture du Bill C-131, Loi n° 2 modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et donne avis de son intention de proposer à une séance ultérieure de la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 75C du Règlement, une motion attribuant une journée de séance supplémentaire aux délibérations à cette étape du bill.

M. Cosgrove, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 321-1/308J.

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, à la demande de M. Cosgrove, un ordre du jour est désigné pour l'étude d'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 321-1/308J), dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre plus tôt aujourd'hui.

L'avis de motion portant production de documents n° 77, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'entente la plus récente signée entre la province du Manitoba et le gouvernement en vertu du Régime d'assistance publique du Canada,

est appelé et, à la demande de l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément au paragraphe (1) de l'article 48 du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 78, ainsi conçu: